

Publié le 20/06/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P228\_2024**

**Date : 17/06/2024**

**OBJET : Réalisation d'étude énergétique sur des bâtiments tertiaires public - Lot 2  
"divers bâtiments tertiaires" - Avenant n°1 sur marché subséquent**

### Exposé

Afin de mener des rénovations de bâtiments performantes d'un point de vue environnemental, économique et énergétique dans le cadre notamment du Décret éco énergie tertiaire de 2019, l'Agglomération du Cotentin a notifié en 2023 un accord-cadre pour la réalisation d'études énergétiques dans les bâtiments lui incombant : audits énergétiques de bâtiments communautaires et études de faisabilité ou d'opportunité de systèmes de production de chaleur.

Un marché subséquent pour la réalisation d'études énergétiques sur divers bâtiments tertiaires a été conclu en octobre 2023 pour un montant total de 49 816,00 € HT, tranche ferme et tranches optionnelles incluses.

La tranche optionnelle n°5 a été affirmée le 27 mai 2024 afin de réaliser un diagnostic de performance énergétique sur l'espace d'activité des Vindits. Des diagnostics supplémentaires se sont avérés nécessaires sur ce site.

Sachant qu'il est économiquement plus avantageux de les faire réaliser sur la même période, il convient de commander des diagnostics de performance énergétique complémentaires pour un montant qui s'élève à 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** la notification du marché subséquent - lot 2 « divers bâtiments tertiaires » à l'entreprise CPS - 143 rue Yves Le Coz - 78000 VERSAILLES,

### **Décide**

- **De signer** un avenant n°1 au marché subséquent du lot n°2 « divers bâtiments tertiaires » avec l'entreprise CPS - 143 rue Yves Le Coz - 78000 VERSAILLES pour un montant de 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC ce qui porte le montant du marché public affermie (tranche ferme et tranche optionnelle n°5) à 35 880,00 € HT soit 43 056,00 € TTC (augmentation de 4,54 %),
- **De dire** que la dépense est imputée au budget 12, LDC 14734,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**